

Sinistre Camping car

Par jk29

Bonjour ,

Avec ma compagne , nous avons acheté un camping car (neuf) en 2016 , ce dernier assuré dans la même société d'assurances que l'habitation ,nos véhicules , le jardin ... Aucun accident n'est à ce jour à déplorer avec le campiong car juste une violente tempête du nom de CIARAN a créé des dégâts .

Les dégâts sur l'habitation , les dépendances et le camping car .Passage d'expert , travaux réalisé sur la maison , dépendances et la palissade en bois de protection du camping car .Cette palissade en bois détruite par la force du vent avait dégradé l'ensemble du marquage décoratif du camping car ,une grille de ventilation frigo laissant apparaître l'alimentation en gaz . L'expert nous a demandé de présenter le véhicule dans une concession de la marque . Ce faisant l'antenne radio radio disparait lors du trajet . Un premier devis de séigraphie a été établi par une entreprise proche du domicile . Celle ci refusée par l'expert obtant pour un passage en peinture ... Le devis du concessionnaire ce voit refusé par l'expert (problème technique) . La grille de ventilation (au conseil de l'agence d'assurance) à été commandé par nos soins .Les batteries cellule et véhicule ont duent être remplacé car nous ne pouvons pas utiliser le camping car que pour des trajets privé (sans stationnement sur la voie publique pour cause tuyau de gaz apparent). 2025 un autre devis est préparé par et proposé à nouveau à l'assureur L'expert nous propose 50% du marquage car celui ci posséde un défaut de fabrication , pas de remboursement des batteries c'est une usure normale pour l'expert , pas d'antenne car elle apparaissait sur les photos avant sa demande de déplacement vers la concession . 19 Decembre 2025 , le cabinet d'expertise n'a pas trouvé de dommages sur l'antenne ni sur la grille frigo et en ce qui concerne les bandes n'ayant pas de dommages sur le véhicule , les dommages seraient liés à l'usure et non à un sinistreforce de la nature . Sinon il y aurait des dommagessur la tôle en plus des bandes (courriel IARD) . Ce jour l'assureur me répond Je suis désolé de vous annoncer que nous suivons les directives de notre expert . Il m'appartient de faire expertiser notre véhicule ... Simplement , j'ai l'impression d'avoir été mené en bateau par mon assureur en obtant pour une assurance multirisque sans franchise pour le camping car depuis son achat , une garantie tempête sur ce véhicule , l'habitation et le jardin (un maximun de garantie) .

Nous ne savons que faire car la confiance dans l'assureur s'éloigne très rapidement . Merci d'avance de votre analyse .

Par chaber

Bonjour

Tout assureur ne peut que suivre le rapport de son expert et les clauses du contrat signé entre les parties
Pour contester l'assuré n'a d'autre choix que prendre à ses frais un expert indépendant

Par jk29

Bonjour , Je vous remercie de votre réponse et vais rechercher un expert indépendant.

Par janus2

Bonjour,

Le problème qui peut se poser est l'ancienneté du sinistre (CIARAN date de octobre 2023 si j'ai bonne mémoire). Pas évident qu'un nouvel expert puisse se prononcer 2 ans après.

Par jk29

Bonjour ,

Très juste , Ciaran à balayé notre région en tout début novembre 2023 , deux sont passés , deux ans de cotisations , deux ans à l'écoute de son assureur refusant un devis local pour préconiser une présentation du véhicule dans une concession de la marque pour finir en la refusant pour les longueurs de câbles à remplacer (technique) , deux ans pour proposer à son assureur un autre devis sans passage en salle de peinture ... Deux ans après avoir accordé 50% de

prise en charge pour finir à nous faire admettre que les dégâts sur le camping car ne sont pas d'origine force de la nature ce jour là et en conséquence le dossier sinistre est vide . Toujours le même jour , Ciaran détruisait la palissade en bois qui abritait le camping car , celle ci a été refaite par un menuisier (sinistre habitation jardin) , soldé par à nos frais mais pas encore par l'assureur ? Nous avons pris rdv avec un expert , j'espère qu'il acceptera de constater l'exatitudo des faits . Nous vous remercions de nous faire remarquer le délais de deux ans , espérons que cela s'arangera .